

La Société de chasse informe



La Société de chasse informe

La société de chasse de Panjas informe ses sociétaires que, par respect des consignes sanitaires en vigueur, l'assemblée générale pour la saison 2020- 2021 ne se tiendra pas avant l'ouverture comme de coutume.

Une information sur le rapport d'activité et le compte de résultat financier de la société sera mis à la disposition de chacun lors de la prise des cartes de sociétaire.

Celles-ci seront distribuées chez le président aux mêmes tarifs que la saison passée, **à partir du lundi 7 septembre**, avec le calendrier des battues et le règlement intérieur de la société.

Deux lâchers de faisans de tir auront lieu à quinze jours d'intervalle. Les lieux de réserves de chasse restent inchangés.

Le bureau reste à la disposition des sociétaires pour plus de renseignements, et les remercie pour leur compréhension.

Président : Pascal Trotta n° 06 74 07 76 50